

Allocution de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances à l'occasion du lancement des travaux relatifs à la réalisation des études économiques

Le 07 décembre 2022

*Monsieur le Représentant résident du Système des Nations-Unies en République du Congo,
Monsieur le Représentant résident du Fonds monétaire international en République du
Congo,*

Madame la Représentante résidente de la Banque mondiale en République du Congo,

Messieurs les consultants et responsables des cabinets d'études,

*Mesdames et messieurs les représentants des administrations publiques et des institutions
financières,*

Mesdames et messieurs les représentants du secteur privé et de la Société civile,

Mesdames et messieurs,

Distingués invités,

Permettez-moi avant tout de vous remercier pour votre présence en ces lieux.

J'ai souhaité vous réunir ce jour, pour prendre part au lancement des travaux des études économiques qui seront réalisés par le ministère de l'économie et des finances.

De 2014 à 2019, l'activité économique appréhendée par la croissance du PIB réel a connu une évolution globalement baissière, en lien avec la crise économique et financière survenue à partir de 2014, suite à l'effondrement des cours du baril de pétrole.

Le Gouvernement congolais n'a ménagé aucun effort pour faire face à cette crise. Ces efforts se sont matérialisés par la signature du premier accord avec le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre du Programme économique et financier et de la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2018-2022.

Ces efforts du Gouvernement ont contribué à l'atténuation de la détérioration de l'activité économique. En effet, la croissance n'a cessé de s'améliorer dans le temps en enregistrant une croissance positive en 2019, même si elle demeure en deçà de celle de 2014. Néanmoins, elle est perçue comme une lueur d'espoir pour renouer avec la reprise économique les prochaines années.

Alors que l'économie congolaise commençait à sortir de la crise de 2014, la crise sanitaire est venue tout chambouler.

L'économie congolaise a connu une récession en 2020, sous l'effet de la crise de la Covid-19, avec une dégradation de la croissance du PIB réel, imputable à la baisse d'activités aussi bien dans le secteur pétrolier que dans le secteur hors pétrole. Cette récession a été amoindrie en 2021, du fait de la levée des mesures barrières.

Après avoir été en récession en 2020 et 2021, l'économie congolaise devrait renouer avec la croissance en 2022. Ce dynamisme serait porté, d'une part, par le secteur pétrolier, en rapport avec l'envolée des cours du baril de pétrole, du fait de la crise russo-ukrainienne et, d'autre part, par le secteur hors pétrole, en lien avec la mise en œuvre du PND 2022-2026 et du Programme économique et financier avec le FMI, au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

Au regard de cette reprise économique, le Gouvernement a jugé utile, à travers le ministère de l'économie et des finances, de réaliser un certain nombre d'études afin de mieux appréhender la réalité.

La réalisation de ces études intervient dans un contexte marqué :

- (i) au niveau international par la persistance de la crise russo-ukrainienne, qui continue de perturber les chaînes d'approvisionnement en produits de base, avec pour conséquences, entre autres, la flambée des prix des produits énergétiques, notamment le pétrole et le gaz ;
- (ii) au niveau sous régional, par l'annonce de l'entrée en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la loi interdisant aux Etats membres de la CEMAC d'exporter le bois sous forme de grumes ;
- (iii) au niveau national, par la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026 et du Plan de résilience sur la crise alimentaire, ainsi que la poursuite

de l'exécution du Programme économique et financier avec le Fonds monétaire international (FMI), soutenu par la Facilité élargie de crédit.

Etant en programme avec le Fonds monétaire international, le Gouvernement se doit de rendre publiques les informations économiques et de réaliser les études économiques, afin de faciliter la prise des décisions des pouvoirs publics, des partenaires au développement et des investisseurs nationaux et étrangers.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement, à travers le ministère de l'économie et des finances, a décidé de réaliser trois études économiques portant sur :

- l'impact de la réduction des dépenses de subventions des produits pétroliers sur l'économie congolaise ;
- l'identification des secteurs porteurs de croissance de l'économie congolaise dans le cadre du PND 2022-2026 ;
- la transformation du bois en République du Congo.

L'objectif poursuivi par le Gouvernement en réalisant ces différentes études est de :

- (i) évaluer l'impact de la réduction des subventions des produits pétroliers dans l'économie, afin de soulager les finances publiques en agissant sur les subventions pétrolières ;
- (ii) identifier les secteurs porteurs de croissance économique, afin de mieux cerner les facteurs d'accélération et de durabilité de la croissance, en rapport avec les choix déjà effectués dans le Plan national de développement (PND) 2022-2026 ;
- (iii) déterminer les causes de l'insuffisante transformation des grumes et de proposer les mesures visant à permettre aux entreprises d'atteindre la transformation effective, afin d'identifier les facteurs de blocage de cette transformation et les mesures pouvant la booster.

Pour mener à bien ces études, les différentes équipes techniques composées du Comité de pilotage et du Comité technique, chargées de réaliser les travaux relatifs à la réalisation de ces études, seront mises en place par les notes de service du Ministre de l'économie et des finances.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Pour donner de la valeur à la réalisation de ces études, les travaux y afférent connaîtront à la fois la participation des partenaires techniques (Banque mondiale et PNUD), des consultants nationaux qui seront recrutés par appel d'offre, ainsi que des cadres des administrations publiques en charge de ces questions.

Comme toute étude, elles nécessitent en amont l'élaboration des termes de référence, qui est un cahier de charge pour pouvoir mener à bien les travaux. Ainsi, les termes de référence relatifs à ces trois études élaborés par le ministère de l'économie et des finances sont déjà disponibles.

Pour clore ma communication, j'invite les membres des différentes équipes techniques qui seront à pieds d'œuvre de travailler avec efficience, en tenant compte des orientations inscrites dans les différents termes de référence.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Jean-Baptiste ONDAYE

Ministre de l'Economie et des Finances